

AR Prefecture

016-200054047-20240624-2024_06_24_14-DE
Reçu le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions de M. le Maire ainsi que le plan de financement présenté,
- **DECIDE** qu'il sera versé au SDEG 16, à sa demande, la contribution maximum de 43 945.00 €,
- **ACCEPTTE** de verser au Comptable Public (Pairie Départementale – 3 rue Pierre Labachot – CS 12222 – 16022 ANGOULEME Cedex) et à sa demande, la participation dès la fin des travaux sollicités et note que dès réception du « décompte général » adressé par l'entreprise au SDEG 16, un arrêté des comptes sera dressé par le SDEG 16. Au vu de cet état, un éventuel remboursement pourra être effectué par le SDEG 16 au profit de la collectivité,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 25 juin 2024



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

